

La FNEC FP-FO rappelle ses mandats

A la demande de la commission des finances du Sénat qui doit examiner le projet de loi Peillon à compter du 21 mai, une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue le 17 avril en même temps que les autres organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves.

Le rapporteur, Monsieur Haut, souhaitait entendre le positionnement des uns et des autres.

La FNEC FP-FO a rappelé son vote et celui de sa Confédération contre le projet de loi, lors du CSE. Elle a rappelé que lors des deux CTM que ce soit sur la loi et les rythmes scolaires, elle a voté contre un projet de refondation de l'Ecole qui s'inscrit dans le contexte d'austérité décidée par le gouvernement. Elle a rappelé les déclarations de Jean-Claude Mailly, « *il ne saurait y avoir ni austérité de droite, de gauche ou syndicale.* »

C'est dans ce contexte où l'avenir des personnels est en jeu, leurs conditions de formation, de travail, de rémunération, leur statut, leurs missions, avec le projet de loi de refondation de l'Ecole, que la FNEC FP-FO a rappelé les mandats qui sont les siens :

- création de vrais postes statutaires et non de 60 000 prétendus « postes » tels qu'annoncés par le ministre qui sont des emplois et non des postes statutaires relevant du code des pensions civiles et militaires ; ainsi 18 000 admissibles concours Peillon, session avancée 2014, sont des contractuels, payés 854 € bruts !
- arrêt de la territorialisation des établissements scolaires avec le PEDT (projet éducatif départemental territorial) et des contrats d'objectifs tripartite qui livrent chaque établissement aux collectivités territoriales, externalisant un peu plus chaque jour les missions dévolues à l'Etat,
- maintien de la carte de formation professionnelle et de l'orientation dans l'éducation nationale
- maintien du statut de fonctionnaire d'Etat et des statuts nationaux de chaque corps.

La FNEC FP-FO a donc demandé que dans leur sagesse, les sénateurs préconisent l'abandon du projet de loi Peillon et le retrait du décret sur les rythmes scolaires : seuls 18% des communes, en 2013, appliqueront les rythmes Peillon, le rejet par les tous les professeurs est là et bien là !

Si le SNPDEN (UNSA) a déclaré « qu'il fallait être exemplaire dans l'application de la loi », si la FSU, la CFDT, l'UNSA, la FCPE, PEEP se sont inscrites dans « les contraintes postes », FO a souligné que la loi en discussion ne bénéficiait d'aucun consensus (vote pour de l'UNSA, SGEN, SNALC et abstention de la FSU) et que les enseignants quel que soit le type d'établissement, sont dans des conditions dramatiques, professionnellement et matériellement et qu'il devient urgent d'engager des négociations sur les postes, sur les salaires, les réformes maintenues.

Alors que le SGEN-CFDT a demandé dans la foulée de la loi, l'ouverture du « dossier de la réforme du bac », FO a rappelé son attachement au baccalauréat, premier grade universitaire, examen national, ponctuel et anonyme. FO a exprimé son exigence que les décrets de 1950, notamment, soit maintenus en l'état malgré toutes les déclarations du ministre.

La FNEC FP-FO s'est par ailleurs étonnée que contrairement aux procédures législatives ordinaires, la circulaire de rentrée 2013 mette tout de suite en œuvre le contenu de la future loi !

La FNEC FP-FO a demandé audience au Ministre. Elle appelle les personnels à réaffirmer leurs revendications.

Montreuil, le 17 avril 2013.